

Convention

F.F.A. – A.E.F.A. 2021/2025

Entre la Fédération Française d'Athlétisme représentée par son Président André GIRAUD
Située au 33 avenue Pierre de Coubertin – 75 640 Paris Cedex 13
d'une part
et

L'Association des Entraîneurs Français d'Athlétisme représentée par Hervé DELARRAS
Située au 33 avenue Pierre de Coubertin – 75 640 Paris Cedex 13
d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

1. Préambule

La FFA à travers son partenariat historique avec l'AEFA poursuit sa mission de service public et s'assure de la qualité de l'athlétisme proposé dans les clubs.

La qualité des performances a encore évolué, l'expertise du haut niveau plus grande, la formation sportive de nos jeunes plus décisive, ainsi les exigences sont plus élevées que jamais et la formation des entraîneurs doit s'en ressentir.

Au travers de cette convention, il sera recherché une meilleure collaboration et une pleine complémentarité.

2. Objet de la convention

L'Association des Entraîneurs Français d'Athlétisme est une association loi de 1901 à but non lucratif.

Depuis 1961, date de sa création, l'AEFA produit une revue trimestrielle consacrée exclusivement à la formation et à l'éducation athlétiques, à la technicité de chacune des disciplines de l'athlétisme, à son évolution et à l'analyse des résultats nationaux et internationaux.

Cette revue participe au rayonnement de la culture de la formation et de l'entraînement athlétiques dans de nombreux pays francophones (Belgique, Luxembourg et Québec pour les plus représentés) où cette revue est distribuée.

Cette revue est également distribuée dans le milieu documentaire universitaire puisque près d'une quarantaine d'universités françaises et étrangères (Canada, Espagne, Grande-Bretagne, Finlande, Allemagne, Portugal, etc.) figurent parmi nos plus fidèles abonnés.

Distribuée aux cadres techniques de la FFA, elle leur offre une tribune pour exposer leurs conceptions et outils d'entraînement.

L'AEFA n'a pas vocation à être un contre-pouvoir, à porter des idéologies politiques, à servir de porte-parole à la profession des entraîneurs d'athlétisme. En conséquence, les pages de la revue si elles doivent apporter des regards réflexifs sur les différents domaines de l'entraînement et de l'éducation athlétiques ne peuvent pas servir à donner la parole aux aigris, détracteurs et polémistes. Une commission de rédaction a été installée afin, entre autres, de veiller à la conformité des articles avec la ligne éditoriale préalablement définie.

L'AEFA dispose d'un site Internet de gestion des abonnements et de vente directe des numéros et articles publiés ainsi que de quelques ouvrages en partenariat avec les éditeurs spécialisés. Les abonnés peuvent accéder gratuitement durant leur période d'abonnement à la base de données de tous les articles parus depuis la création de la revue.

L'AEFA assure sa promotion à l'aide d'un stand à l'occasion des grandes compétitions nationales fédérales. Elle réalise son assemblée générale annuelle à l'occasion et en parallèle d'une importante compétition nationale ou colloque afin d'inviter le plus grand nombre possible d'entraîneurs adhérents ou non.

L'AEFA, au cours de son histoire, a toujours accompagné la Fédération Française d'Athlétisme pour contribuer à la formation continue des entraîneurs :

- En participant à l'organisation de colloques régionaux et nationaux en partenariat avec les ligues et la DTN.
- En produisant des supports de formation dont les plus connus : « Entraîneur 80 », le classeur « Entraîneur fédéral », le dvd « Entraîneur en athlétisme ».
- En organisant, en partenariat avec la DTN et l'Organisme de Formation de l'Athlétisme (OFA), des colloques à thèmes.

L'olympiade couverte par cette convention s'ouvre sur des échéances sportives importantes pour l'athlétisme français avec les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024.

Le sport français subit une profonde transformation dans sa gouvernance par la création de l'Agence Nationale du Sport, dans son organisation avec la définition de nouvelles entités territoriales et dans sa gestion avec, entre autres, des conseillers techniques exerçant leurs missions auprès des fédérations.

La société génère de nouvelles formes et modalités de pratiques physiques et sportives. Celles-ci ne se limitent plus au seul choix d'une activité mais deviennent un produit qui ouvre l'offre aux règles de la marchandisation. La rencontre, la compétition ne sont plus les seules attentes des adhérents des clubs. Les disciplines de la piste ne peuvent plus constituer le seul centre d'intérêt de l'athlétisme.

L'AEFA observe, elle-aussi, ces mutations dans la façon dont les entraîneurs s'informent et dans leur façon de se fédérer autour d'un projet commun. Aujourd'hui, l'AEFA ne peut compter que sur environ 700 abonnements ce qui n'est pas financièrement pérenne.

L'AEFA souhaite accompagner la FFA pour répondre à ces nouveaux enjeux sportifs et sociétaux par le renforcement :

- De la place de l'AEFA dans le milieu fédéral par l'accompagnement des entraîneurs / éducateurs / coaches avec la constitution de groupes thématiques de réflexion, la création d'un centre de ressources et d'écoute et d'une aide au déploiement des programmes ministériels sur les enjeux sociétaux.
- Des partenariats dans la formation des entraîneurs / éducateurs / coaches. Il s'agit de donner à tous les encadrants sportifs les moyens de se former ainsi que les ressources nécessaires à l'amélioration de leurs compétences sur la formation des jeunes, sur l'entraînement des athlètes et sur l'accompagnement des publics venus pour la santé et le bien-être.

La Fédération Française d'Athlétisme, fondée le 20 novembre 1920 se doit, entre autres, « d'organiser la formation de l'ensemble des acteurs du sport et notamment de l'athlétisme ». C'est sur ce point que cette convention prend tout son sens.

Le système de formation des entraîneurs a beaucoup évolué en 100 ans. Ces transformations ont porté sur l'ingénierie, la structuration, les contenus et les outils.

L'AEFA a pleinement participé à ces évolutions surtout en matière de contenus, de supports et de formation continue.

Depuis 2017, la FFA a mis en place l'OFA. Cette évolution accélère le processus de professionnalisation de son encadrement et nécessite le renforcement de l'ensemble des outils de communication et de diffusion des contenus.

3. Objectifs

- Assurer la qualité de l'athlétisme enseigné et entraîné.
- Protéger les athlètes des entraîneurs non compétents.
- Augmenter le nombre et la qualité des entraîneurs compétents et reconnus en France métropolitaine et ultra marine.
- Aider à la structuration du métier d'entraîneur comme profession reconnue.
- Faire évoluer les activités et les outils de formation des entraîneurs.
- Mutualiser les bonnes pratiques.
- Favoriser et organiser les moments d'échanges entre entraîneurs.
- Capitaliser le savoir des entraîneurs français.

4. Actions

Groupes thématiques de réflexion

Certaines spécialités athlétiques ont besoin d'être fédérées par un projet commun et rassembleur. L'AEFA peut participer à la création de groupes thématiques nationaux qui rassembleraient les entraîneurs, quel que soit leur cadre d'engagement au sein de la FFA, souhaitant réfléchir et produire des analyses techniques afin de mutualiser les bonnes pratiques et de fédérer autour d'un projet commun. Le fonctionnement de ces groupes serait régi par une charte afin de leur conférer une certaine autonomie de fonctionnement tout en conservant un cadre de cohérence et de cohésion associative.

Le cadre associatif dans lequel s'inscrit l'AEFA permet de rassembler, les cadres fédéraux, les salariés de droit privé des clubs, comités, ligues et les bénévoles.

La production de ces groupes pourrait donner lieu à la rédaction d'articles dans la revue, la réalisation d'un numéro spécial, à la rédaction d'une publication, à l'organisation de colloques participant de la sorte au renouveau des disciplines athlétiques fragiles. Ce travail se ferait en relation étroite avec la commission nationale des entraîneurs qui serait associée à l'identification des groupes nationaux et à leur pilotage.

Des numéros hors-séries élargis aux différents publics (officiels, dirigeants, animateurs, organisateurs, etc.) mais aussi à l'ensemble des activités de l'athlétisme (marche nordique, trail, running, santé, etc.) peuvent être envisagés.

Centre de ressources et d'écoute

En lien avec la commission des entraîneurs, élaborer des outils et des protocoles susceptibles d'identifier les besoins des entraîneurs. En parallèle, réfléchir à la mise à disposition de l'important patrimoine que constitue l'ensemble des articles numérisés de la revue AEFA. Cette ressource viendrait compléter l'offre vidéo proposée par la plateforme d'entraînement.

Accompagnement des programmes ministériels sur les enjeux sociétaux

Aider la FFA, en communiquant sur les dispositifs ministériels et en accompagnant la diffusion des ressources à disposition.

Accompagnement de la formation continue des entraîneurs / éducateurs / coaches

La Fédération Française d'Athlétisme a rénové ses formations initiales et continues, en confiant le pilotage de la formation à l'OFA et en élargissant les possibilités et les offres par la formation modulaire.

Dans ce nouveau cadre, l'AEFA peut :

- Participer, en partenariat avec l'OFA, aux publications numérique et papier de supports de formation initiale pour illustrer, introduire et/ou conclure des modules de formation.
- Proposer, comme pour l'accès à la plateforme d'entraînement, un tarif d'abonnement préférentiel aux stagiaires qui valident l'ensemble des modules obligatoires d'une formation.
- Organiser, en partenariat avec les ligues, l'OFA la DTN, des colloques à thèmes pour accompagner la formation continue.
- Proposer aux clubs un tarif préférentiel d'abonnement groupé à la revue fédérale afin d'assurer une meilleure diffusion auprès des entraîneurs.
- Adjoindre aux articles des QR codes qui permettraient aux lecteurs d'accéder aux vidéos de la plateforme entraînement ce qui rendrait plus cohérent l'ensemble des supports de formation proposés aux entraîneurs. Cela permettrait aussi de s'ouvrir sur le lectorat des jeunes entraîneurs débutants qui recherche des propositions pratiques utilisables directement donc bien souvent sous forme imagée (registre de la « vidéosphère »). Nos articles en l'état sont surtout des apports réflexifs ou de vulgarisation scientifique qui s'adressent en priorité à des entraîneurs expérimentés (registre de la « graphosphère »).

5. Moyens

La FFA apporte notamment son soutien en :

- Encourageant ses membres de droit à participer avec voix consultative au bon fonctionnement de l'AEFA (désignés dans l'avenant annuel).

- Abonnant les cadres techniques de la FFA et les membres de la DTN (précisés dans l'avenant annuel)
- Encourageant ses ligues à abonner leurs Equipes Techniques Régionales en maintenant l'aide ETR du PSF.
- Prenant en charge le tirage supplémentaire de numéros spéciaux quand ceux-ci sont demandés par le responsable de la formation fédérale (précisé dans l'avenant annuel)

6. Mise en œuvre

La mise en œuvre de ces diverses actions est précisée par avenants à cette convention.

7. Prise d'effet et durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée de 4 ans. Chaque année un bilan permettra d'étudier l'état du partenariat afin d'en ajuster le pilotage et un avenant sera rédigé pour l'année afin de cibler les actions prioritaires.

A l'issue des 4 ans, un bilan global sera réalisé afin d'étudier les termes du renouvellement de la présente convention.

Fait à Paris le 05 Novembre 2021

**Le Président de la Fédération Française
d'Athlétisme**

M. André GIRAUD



**Le Président de l'Association des
Entraîneurs Français d'Athlétisme**

M. Hervé DELARRAS

